

Actualités du tri

La lettre d'information du SMC

Que deviennent nos emballages ?

Je salue les efforts de tous les habitants qui ont adopté le nouveau dispositif de tri depuis le 1^{er} janvier 2019 et de tous ceux qui participent à la réduction des déchets au quotidien.

La loi de transition énergétique fixe des objectifs ambitieux en matière de réduction et de valorisation des déchets, pour 2025 : -50 % de déchets enfouis par rapport à 2010, 65 % de déchets recyclés .

Le SMC a en charge la collecte et la valorisation de vos déchets. Il s'efforce de s'adapter et d'apporter un service toujours plus efficace pour faire progresser le recyclage. En 2019, les habitants du territoire du SMC ont pris un temps d'avance sur ce nouveau mode de tri qui deviendra obligatoire pour tous en 2022.

Trier c'est bien, mais réduire c'est mieux ! La réduction des déchets est de la responsabilité de chacun d'entre nous. Nous pouvons composter, boire l'eau du robinet, apposer un stop pub sur notre boîte aux lettres, ajuster nos achats à nos besoins et faire la chasse au gaspillage.

Nous devons agir vite pour limiter l'impact de notre consommation sur le changement climatique et préserver nos ressources naturelles.

Le Président du SMC
Régis BILLEROT



**AVEC LE SMC, TOUS
LES EMBALLAGES
SE TRIENT
LES PAPIERS AUSSI**

SIMPLIFIER LE TRI, ÇA MARCHE !

Depuis les années 2000, la production d'ordures ménagères diminue régulièrement. Elle est passée de **250 kg à 150 kg par habitant et par an**. Cette baisse a été accentuée avec la mise en place des bacs individuels en 2015-2016, puis en 2019 avec le passage aux extensions des consignes de tri.

Les actions de réduction des déchets, comme le compostage individuel ou les achats responsables, participent également à cette diminution.

Augmentation des emballages et des papiers

Depuis le 1^{er} janvier 2019, tous les emballages et tous les papiers se mettent dans le bac jaune. Le tri devient plus simple et les performances de collecte sont en progrès.

Le passage aux multi matériaux (emballages et papiers en mélange) et aux extensions des consignes de tri (tous les emballages se trient) a permis de capter plus de papiers et aussi de recycler plus d'emballages en plastique.

Après un premier bilan, les nouvelles consignes de tri permettent de collecter **6 kg de plus par habitant et par an**. Cette évolution doit encore se confirmer, mais les premiers résultats sont très encourageants. Il ne faut pas oublier que les emballages plastiques sont très légers, il faut 200 pots de yaourt pour faire 1 kg.

" 61 kg d'emballages et de papiers collectés par habitant et par an "

Tous les emballages et les papiers se trient



EMBALLAGES EN PLASTIQUE



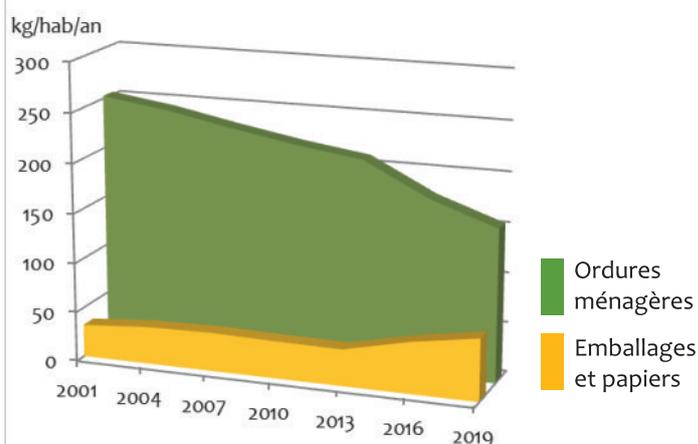
EMBALLAGES EN MÉTAL



PAPIERS, CARTONNETTES, BRIQUES ALIMENTAIRES

- 1 Inutile de les laver, il suffit de bien les vider !
- 2 Ne jamais imbriquer un emballage dans un autre.
- 3 Écrasez vos emballages si vous avez besoin de gagner de la place, mais ne les emboîtez pas. Seuls les emballages sont acceptés dans le bac jaune. *Un emballage est le contenant d'un produit au moment de son achat.*

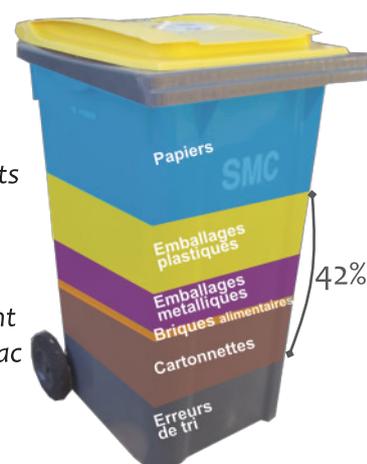
Évolution de la production de déchets sur le territoire du SMC



Composition du bac jaune

Le bac jaune est composé de :
42% de papiers,
42% d'emballages,
16% d'erreurs de tri (verre, textiles, objets...)

Pour rappel, les bouteilles, pots et bocaux en verre sont à déposer dans les bornes d'apport volontaire. Les emballages en verre ne doivent surtout pas être mis dans le bac jaune.



Les emballages de produits toxiques et les bidons d'huile moteur sont à déposer en déchetterie.

Les erreurs représentent un coût pour la collectivité, et donc pour l'utilisateur. De plus, elles perturbent le bon fonctionnement du centre de tri et celui des filières de recyclage.

MAIS QUE DEVIENNENT LES EMBALLAGES ?

Comment est trié le contenu du bac jaune ?

Les emballages et les papiers sont acheminés au centre de tri de Poitiers. Une succession d'équipements permet de séparer mécaniquement les emballages par matière.



Le **trommel** est un tube, de 3 mètres de diamètre, rotatif incliné et perforé de trous de plus en plus gros qui permet une première séparation par taille.



Le **tri balistique** permet de séparer les corps plats (papiers, cartonnettes), des corps creux (bouteille, flaconnage, cannettes), grâce à leur capacité à rebondir.



L'**overband** est un gros aimant qui permet de capter les emballages en acier.



Les **trieurs optiques** utilisent la détection infrarouge pour identifier le matériau qui compose le déchet. L'emballage est ensuite éjecté par un flux d'air.



Le **séparateur à courant de Foucault** sert à capter les emballages en aluminium.



La **cabine de tri** reçoit les déchets triés mécaniquement. Des agents contrôlent la qualité de tri et retirent les erreurs de process.



Ces déchets correctement triés, sont ensuite compactés par catégorie : papier, carton, plastique (PET clair, PET foncé, PE, Films), acier, aluminium, avant d'être stockés puis envoyés vers les usines de recyclage.



Zoom sur le recyclage

Le recyclage permet de fabriquer de nombreux objets de la vie courante. Il évite ainsi de puiser dans les ressources naturelles de la planète et consomme moins d'eau et d'énergie que pour la fabrication d'objets à partir des matières premières brutes.



Recycler 1 tonne de papier, c'est 2,5 tonnes de bois économisées.



x 700



Le recyclage de l'aluminium permet d'économiser 95% de l'énergie nécessaire à sa fabrication.



x 9



L'acier se recycle à l'infini !



x 25



x 15



x 6



Recycler 1 tonne de bouteilles en plastique, c'est 610 kg de pétrole brut économisés.

Le SMC a passé un contrat de reprise des emballages plastiques avec la société **Valorplast** qui assure un recyclage en France (75%) et en Europe (25%).

INFOS PLUS...

Les Répar'acteurs

Le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat avec le soutien de l'ADEME et du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine a lancé une action de promotion des métiers de la réparation : Répar'acteurs. Faites appel aux artisans Répar'acteurs, près de chez vous, pour réparer vos vêtements, électroménagers, vélos... L'ensemble des Répar'acteurs est accessible en ligne sur www.reparateurs-nouvelle-aquitaine.fr



Comment limiter sa consommation d'emballages ?

Recycler, c'est bien. Jeter moins d'emballages c'est mieux ! Vous n'achetez pas un produit pour son emballage, alors :

- privilégiez la vente en vrac et les produits vendus à la coupe ;
- au marché ou pour le vrac, réutilisez vos emballages. Emportez vos boîtes à œufs, divers contenants (pots, bocaux), sacs de fruits et légumes ;
- optez pour les emballages les plus simples, sans suremballage ;
- consommez l'eau du robinet ; elle est 100 fois moins chère ! Chaque année, l'eau en bouteille produit 1,5 million de tonnes de déchets en plastique.
- privilégiez les produits réutilisables (rechargeables) ou les produits ménagers faits maison.



La filière Eco-mobilier progresse

Certaines déchetteries sont équipées d'un caisson Eco-mobilier pour la reprise du mobilier et de la literie des particuliers. Tous les meubles ou parties de meuble peuvent être déposés dans la benne quelque soit le type de matériau.

Néanmoins, les meubles en bon état peuvent être donnés pour la recyclerie Tri d'Enfer, où ils retrouveront une nouvelle vie. Les ventes de la recyclerie ont lieu le 2^e samedi du mois et le mercredi suivant.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, l'éco-organisme Eco-mobilier étend sa collecte aux couettes, oreillers, sacs de couchage et coussins usagés. Qu'ils soient en plumes, en mousse ou en polyester, tous les articles rembourrés, de literie et d'assise sont repris dans les déchetteries du SMC, équipées du caisson "éco-mobilier".



Déchetteries équipées de caissons éco-mobilier :

La Crèche
Pamroux
St-Maixent-L'École
St-Pardoux
Secondigny

éco-mobilier

A vos marques, prêts, compostez !

Le SMC met à disposition gratuitement un **composteur par foyer**, à retirer au siège social du SMC, à Sainte-Éanne ou lors de permanences en déchetterie.

La fabrication du compost permet de réduire le poids de nos déchets d'environ un tiers et de produire un amendement organique idéal pour le jardin ou le potager.



Le SMC s'engage avec CITEO pour le tri et le recyclage.



Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
BP 10023 - 79403 ST-MAIXENT-L'ÉCOLE Cedex - 05 49 05 37 10 -
accueil@smc79.fr



Directeur de la publication : le Président du SMC - Conception : service communication SMC - Photos : CITEO, Freepik, SMC - Tirage : 25 500 exemplaires - Imprimé sur papier recyclé - Novembre 2019